

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 72/25 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE D'UN CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT- Période 2021/2024 -Tranche 2023

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
 - Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
 - Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
 - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-6,
- Annule et remplace la décision n°20/25 afin de modifier le montant global de l'opération

Dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) entre la commune de La Roque d'Anthéron et le Conseil Département des Bouches du Rhône, la Commune peut solliciter le Département afin de financer les projets d'investissement prévus au contrat.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 5 847 009 € HT, selon un échéancier allant de l'année 2021 à l'année 2024, conformément au tableau de phasage joint en annexe.

Chaque tranche est soumise annuellement à une décision du Maire, conformément à la délégation attribuée par délibération n°28/20 et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2023, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 2 275 850 € dans le cadre de l'opération de rénovation de l'école Paul Claudel.

Le projet consiste à recréer un parvis accueillant, s'insérant parfaitement avec la nouvelle médiathèque et école de musique au sein d'un ilot piéton. L'école sera quant à elle entièrement rénovée :

- Isolation thermique par l'extérieur
- Mise en accessibilité
- Aménagement de la cour d'école

Une extension permettra l'aménagement d'une cuisine satellite, d'un réfectoire et d'un dortoir supplémentaires.

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20250925-DEC_72_25_F

Le coût de l'opération Paul Claudel s'élève à 2 500 000 € H.T selon le plan de financement ci-dessous

FINANCEMENT	Montant global H.T	Montant Tranche 2023
Conseil Départemental	1 581 297 €	1 456 022 €
Etat- DSIL	293 978 €	267 080 €
Autofinancement Commune	624 725 €	552 748 €
TOTAL	2 500 000 €	2 275 850 €

DECIDE d'approuver le projet de rénovation/extension de l'école Paul Claudel.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

SOLLICITE une subvention de 1 456 022 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de la tranche 2023 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget de la commune.

DIT que le phasage financier du contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2021/2024 est joint à la présente décision

Fait à La Roque d'Anthéron, le 25 septembre 2025

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 26/09/2025

Et de la publication ou notification le :

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville - 13640 La Roque d'Anthéron

Arrondissement d'AIX en PROVENCE
Tél. : 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20250925-DEC_72_25_F